

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 448

présenté par
M. Bazin et M. Gosselin

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, substituer à la date :

« 15 septembre 2021 »

la date :

« 15 octobre 2021 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose de repousser le délai de vaccination pour les soignants. Il convient de tenir compte du fait que, dans certains territoires, il n'est déjà plus possible de prendre rendez-vous avant plusieurs semaines, compte tenu du manque de doses et de l'indisponibilité des personnels pendant les vacances. Beaucoup de centres ont restreint leur activité.

Il convient donc de laisser une plus grande marge aux personnes visées par l'obligation de vaccination afin d'éviter d'alourdir la pression sur leurs épaules, pression qui est déjà si importante depuis 18 mois.